



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 28

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, M. LAMONT invoque le *Règlement* et allègue que le ministre de la Justice a induit l'Assemblée en erreur lorsqu'il a donné des réponses pendant la période des questions orales hier et qu'il a indiqué que pour une raison juridique le gouvernement ne pouvait ordonner la tenue d'une enquête sur la construction du quartier général de la police.

M. le *ministre* GOERTZEN et M^{me} FONTAINE interviennent sur le rappel au *Règlement*.

La présidente déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 226) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (fourniture de produits d'hygiène menstruelle)/The Public Schools Amendment Act (Provision of Menstrual Hygiene Products).*

(U. ASAGWARA)

La présidente dépose le rapport annuel du commissaire aux conflits d'intérêts pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

(Document parlementaire n° 13)

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Journée lavande, soit la journée mondiale de sensibilisation à l'épilepsie.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* FIELDING, U. ASAGWARA, M. NESBITT, T. LINDSEY et M. le *ministre* REYES font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter la nouvelle première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de le garder en service à des fins de transport actif dans le futur.

M^{me} FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. le *ministre* FRIESEN dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 16.

(Document parlementaire n° 14)

M. le *ministre* WHARTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (restrictions applicables aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Pesticide Restrictions)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WHARTON intervient.

Mercredi 23 mars 2022

M^{me} NAYLOR ainsi que MM. GERRARD et WIEBE posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} NAYLOR ainsi que MM. PEDERSEN, WIEBE et GERRARD interviennent. M. ALTOMARE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger